

**RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE  
DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
POUR LA PROMOTION  
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE  
DANS LE DOMAINE DES UTILISATIONS  
PACIFIQUES DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 47 (A/41/47)



**NATIONS UNIES**



**RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE  
DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
POUR LA PROMOTION  
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE  
DANS LE DOMAINE DES UTILISATIONS  
PACIFIQUES DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 47 (A/41/47)



**NATIONS UNIES**

New York, 1987

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies  
pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine  
des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sur les travaux  
de sa septième session, tenue à Vienne du 10 au 21 novembre 1986

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 8	1
II. ORGANISATION DE LA SEPTIEME SESSION .....	9 - 22	3
A. Ouverture et durée de la session .....	9	3
B. Etats membres du Comité et participation .....	10 - 16	3
C. Bureau .....	17 - 18	5
D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	19	5
E. Documentation .....	20 - 21	6
F. Adoption du rapport .....	22	6
III. TRAVAUX DU COMITE A SA SEPTIEME SESSION .....	23 - 28	6

Annexes

I. Documents dont le Comité préparatoire était saisi à sa septième session .....	8
II. Déclaration liminaire du Président .....	9
III. Liste des quatre documents de travail établis par le Comité préparatoire .....	13
IV. Liste des documents devant être soumis à la Conférence .....	14



## I. INTRODUCTION

1. La réunion, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, est une question que l'Assemblée générale a étudiée pour la première fois à sa trente-deuxième session. Dans sa résolution 32/50 du 8 décembre 1977, l'Assemblée générale a énoncé en la matière les quatre principes ci-après :

a) L'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est d'une grande importance pour le développement économique et social de nombreux pays;

b) Tous les Etats ont le droit, conformément au principe de l'égalité souveraine, de mettre au point leur programme d'utilisation pacifique des techniques nucléaires aux fins du développement économique et social, en fonction de leurs priorités, de leurs intérêts et de leurs besoins;

c) Tous les Etats, sans discrimination, doivent avoir accès aux techniques, au matériel et aux matières nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et être libres de les acquérir;

d) La coopération internationale dans le domaine visé par la présente résolution sera assujettie à des garanties internationales convenues et satisfaisantes dont l'Agence internationale de l'énergie atomique veillera à ce qu'elles soient appliquées sans discrimination afin de prévenir efficacement la prolifération des armes nucléaires."

Simultanément, l'Assemblée a invité tous les Etats, ainsi que les organisations internationales intéressées, à respecter et à appliquer ces principes. Depuis, l'Assemblée a réaffirmé chaque année les principes et les dispositions de cette résolution.

2. Après un nouvel examen de la question à ses trente-troisième et trente-quatrième sessions, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 35/112 du 5 décembre 1980, de convoquer la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs énoncés dans sa résolution 32/50. Elle a aussi décidé de créer un comité préparatoire de la Conférence, dont la composition serait conforme au principe d'une représentation géographique équitable. Il était initialement prévu que la Conférence se tiendrait en 1983, mais diverses considérations, ainsi que la nécessité de disposer de plus de temps pour concilier les opinions divergentes sur plusieurs questions, ont amené à reconsidérer ultérieurement la date de sa réunion.

3. Par sa résolution 36/78 du 9 décembre 1981, l'Assemblée générale a décidé que les résultats de la Conférence devraient être consignés dans des documents appropriés, sous la forme voulue, notamment en ce qui concerne les moyens de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Elle a aussi prié instamment tous les Etats de contribuer à la réussite des préparatifs de la Conférence, notamment en fournissant, conformément à leurs obligations internationales, des renseignements sur leurs réalisations scientifiques et techniques et leur expérience pratique dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Par cette même résolution, l'Assemblée a également invité l'Agence internationale de l'énergie

atomique (AIEA) ainsi que les institutions spécialisées et autres organismes compétents des Nations Unies à participer effectivement aux préparatifs de la Conférence.

4. A sa trente-septième session, dans sa résolution 37/167 du 17 décembre 1982, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée de l'absence de progrès et a reconnu la nécessité urgente d'accélérer et d'achever les préparatifs de fond de la Conférence, et l'établissement de son ordre du jour provisoire, de sa documentation et de son règlement intérieur. Elle a ensuite prié le Comité préparatoire et le Secrétaire général de la Conférence de prendre des dispositions appropriées, en prévoyant, selon les besoins, des travaux entre sessions des Etats membres du Comité sous la direction de son président, ainsi que des efforts régionaux et des activités d'information appropriées, afin que la Conférence ait des résultats concrets.

5. A sa trente-huitième session, par sa résolution 38/60 du 14 décembre 1983, l'Assemblée générale a décidé que la Conférence se tiendrait en 1986. Elle a prié le Président du Comité préparatoire et le Secrétaire général de la Conférence de tenir avec les Etats Membres les consultations voulues pour faciliter le règlement des questions en suspens concernant la Conférence, y compris son ordre du jour provisoire et son règlement intérieur, ainsi que le lieu de réunion et les dates de la Conférence, et de rendre compte à ce sujet au Comité préparatoire lors de sa cinquième session.

6. A sa trente-neuvième session, par sa résolution 39/74 du 13 décembre 1984, l'Assemblée générale, notant que les questions en suspens concernant la Conférence avaient été réglées à la cinquième session du Comité préparatoire et que le Comité préparatoire avait souligné une fois de plus la nécessité de préparer la Conférence avec soin et qu'il avait reconnu l'importance des consultations et contacts intergouvernementaux entre les sessions, et notant également que le Comité préparatoire avait convenu de commencer les travaux intergouvernementaux officiels entre les sessions à partir de sa sixième session, a approuvé les recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité 1/. Elle a prié le Président du Comité préparatoire et le Secrétaire général de la Conférence de poursuivre, en se fondant sur la pratique appliquée avec succès avant la cinquième session du Comité, les consultations officielles individuelles et en groupe qu'il faudrait pour aider le Comité à mener à bien les préparatifs nécessaires de la Conférence, du point de vue de la procédure et du fond. L'Assemblée générale a décidé que la Conférence se tiendrait à Genève, du 10 au 28 novembre 1986. Elle a aussi décidé que le Comité préparatoire tiendrait sa sixième session à Vienne, du 21 octobre au 1er novembre 1985, pour examiner, notamment, le mécanisme des travaux intergouvernementaux officiels entre les sessions et la mise en chantier du ou des document(s) final(s) de la Conférence.

7. A sa quarantième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 40/95 du 12 décembre 1985, a noté que le Comité préparatoire, à sa sixième session, avait établi un groupe de travail chargé de mener, sous la direction du Président du Comité, les travaux intergouvernementaux officiels entre les sessions et dont pouvaient faire partie les membres du Comité préparatoire et les représentants d'autres Etats Membres intéressés, et que le Groupe de travail devait achever ses travaux en temps utile pour présenter son rapport au Comité préparatoire de sorte que le Comité puisse l'examiner à sa septième session. Notant en outre que, ayant examiné à nouveau la question des dates de la Conférence, le Comité préparatoire, pour des raisons strictement pratiques et étant entendu qu'il ne s'agissait en aucune manière de rouvrir quant au fond la question du calendrier, avait décidé que la Conférence se tiendrait à Genève, du 23 mars au 10 avril 1987. L'Assemblée

générale a approuvé les conclusions et décisions consignées dans le rapport du Comité préparatoire, y compris les dates de la septième session du Comité préparatoire, à savoir du 10 au 21 novembre 1986, à Vienne, ainsi que les nouvelles dates fixées pour la Conférence 2/. L'Assemblée a invité l'Agence internationale de l'énergie atomique, les institutions spécialisées et les autres organismes compétents des Nations Unies à continuer de participer aux préparatifs de la Conférence en révisant et en mettant à jour, s'il y a lieu, les documents qu'ils soumettront à la Conférence, compte tenu du paragraphe 7 de la résolution 39/74 de l'Assemblée générale ainsi que des observations faites par les membres du Comité préparatoire à sa sixième session. L'Assemblée générale a aussi invité tous les Etats à coopérer activement à la préparation de la Conférence et à communiquer aussitôt que possible les renseignements demandés au paragraphe 9 de la résolution 36/78 de l'Assemblée générale et dans le questionnaire général que le Secrétaire général de la Conférence avait distribué en mars 1984.

8. Le Comité préparatoire a tenu ses trois premières sessions à Vienne, du 3 au 7 août 1981, du 21 au 30 juin 1982 et du 27 octobre au 2 novembre 1982, respectivement. Il a tenu sa quatrième session au Siège de l'ONU, à New York, du 28 mars au 8 avril 1983, sa cinquième session à Vienne, du 25 juin au 6 juillet 1984 et sa sixième session à Vienne, du 21 octobre au 1er novembre 1985 3/.

## II. ORGANISATION DE LA SEPTIEME SESSION

### A. Ouverture et durée de la session

9. A sa septième session, le Comité préparatoire a tenu 10 séances (68e à 77e séances), du 10 au 21 novembre 1986.

### B. Etats membres du Comité et participation

10. Conformément aux résolutions 35/112 et 36/78 de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée générale avait nommé les 66 Etats Membres ci-après membres du Comité préparatoire :

Algérie	Jamahiriya arabe libyenne
Allemagne, République fédérale d'	Japon
Arabie saoudite	Malaisie
Argentine	Maroc
Australie	Mauritanie
Autriche	Mexique
Belgique	Niger
Brésil	Nigéria
Bulgarie	Norvège
Cameroun	Pakistan
Canada	Pays-Bas
Chili	Pérou
Chine	Philippines
Colombie	Pologne
Costa Rica	République arabe syrienne
Côte d'Ivoire	République démocratique allemande
Cuba	République socialiste soviétique
Danemark	de Biélorussie
Egypte	République socialiste soviétique
Emirats arabes unis	d'Ukraine
Equateur	Roumanie

Espagne  
Etats-Unis d'Amérique  
Finlande  
France  
Ghana  
Grèce  
Guatemala  
Hongrie  
Inde  
Indonésie  
Iran (République islamique d')  
Iraq  
Irlande  
Italie

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et  
d'Irlande du Nord  
Sénégal  
Sri Lanka  
Suède  
Thaïlande  
Tchécoslovaquie  
Turquie  
Union des Républiques socialistes  
soviétiques  
Uruguay  
Venezuela  
Yougoslavie  
Zaïre

11. Les membres du Comité ci-après étaient représentés à la septième session :

Algérie  
Allemagne, République fédérale d'  
Arabie saoudite  
Argentine  
Australie  
Autriche  
Belgique  
Brésil  
Bulgarie  
Canada  
Chili  
Chine  
Colombie  
Côte d'Ivoire  
Cuba  
Danemark  
Egypte  
Emirats arabes unis  
Equateur  
Espagne  
Etats-Unis d'Amérique  
Finlande  
France  
Grèce  
Guatemala  
Hongrie  
Inde  
Indonésie  
Iran (République islamique d')  
Iraq

Irlande  
Italie  
Japon  
Malaisie  
Maroc  
Mexique  
Nigéria  
Norvège  
Pakistan  
Pays-Bas  
Pérou  
Philippines  
Pologne  
République arabe syrienne  
République démocratique allemande  
République socialiste soviétique  
de Biélorussie  
République socialiste soviétique  
d'Ukraine  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Suède  
Thaïlande  
Tchécoslovaquie  
Turquie  
Union des Républiques socialistes  
soviétiques  
Uruguay  
Venezuela  
Yougoslavie

12. Les Etats ci-après, non membres de l'ONU, étaient représentés à la septième session :

République de Corée  
Saint-Siège  
Suisse

13. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées :

Organisation internationale du Travail  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

14. L'Agence internationale de l'énergie atomique était représentée.

15. Les organismes ci-après des Nations Unies étaient représentés :

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale  
Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

16. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient aussi représentées :

Commission des communautés européennes  
Ligue des Etats arabes

#### C. Bureau

17. A sa 68e séance, le 10 novembre 1986, le Comité préparatoire a été informé que M. Juan Carlos Beltramino (Argentine) ne pouvait continuer à remplir les fonctions de vice-président du Comité et que M. Enny Soeprapto (Indonésie) ne pouvait continuer à remplir les fonctions de rapporteur. En conséquence, le Comité a élu M. Antonio J. Carrea (Argentine) vice-président pour remplacer M. Beltramino et Mme Linglingay F. Lacanlale (Philippines) rapporteur pour remplacer M. Soeprapto.

18. La composition du Bureau du Comité était donc la suivante :

Président : M. Novak Pribicevic (Yougoslavie)

Vice-Présidents : M. Antonio J. Carrea (Argentine)  
M. Essam El-Din Hawas (Egypte)  
M. Zdenék Kamis (Tchécoslovaquie)  
M. Jan Kronholm (Suède)  
M. Suror Merza Mahmoud (Iraq)  
M. Jorge Morelli Pando (Pérou)  
M. Frans J. A. Terwisscha van Scheltinga (Pays-Bas)  
M. Kobina Wuđu (Ghana)

Rapporteur : Mme Linglingay F. Lacanlale (Philippines)

#### D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

19. A sa 68e séance, le 10 novembre, le Comité a adopté pour la session l'ordre du jour ci-après, tel qu'il a été publié sous la cote A/CONF.108/PC/34 :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

2. Préparatifs pour la Conférence et documentation :

a) Rapport du Secrétaire général;

b) Rapport du Groupe de travail sur les travaux officiels intergouvernementaux entre les sessions;

c) Documents soumis à la Conférence.

3. Questions diverses.

4. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

#### E. Documentation

20. La liste des documents dont le Comité était saisi figure à l'annexe I au présent rapport.

21. Un document intitulé "Programme complexe de progrès scientifique et technique des pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle jusqu'à l'an 2000 : dispositions fondamentales" a été également distribué aux membres du Comité.

#### F. Adoption du rapport

22. A sa 77e séance, le 21 novembre, le Comité préparatoire a adopté le rapport sur les travaux de sa septième session (A/CONF.108/PC/L.10), tel qu'il avait été oralement modifié.

### III. TRAVAUX DU COMITE A SA SEPTIEME SESSION

23. A la séance d'ouverture de la session, le 10 novembre, le Président a fait une déclaration. Le texte de cette déclaration est reproduit dans l'annexe II au présent rapport.

24. A la même séance, M. Francisco Cuevas Cancino (Mexique), qui avait exercé les fonctions de président par intérim de la quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental intersessions en l'absence du Président du Comité préparatoire, a rendu compte des travaux du Groupe. Il a fait savoir au Comité préparatoire que le Groupe de travail n'avait pu adopter un rapport à soumettre au Comité. Le Groupe de travail avait tenu son ultime session du 27 au 31 octobre 1986 et il s'était brièvement réuni à nouveau le 10 novembre.

25. Le Président du Comité préparatoire a noté que l'absence de rapport montrait que le Groupe de travail n'avait pu convenir du traitement à réserver à la documentation destinée au Comité préparatoire et ne signifiait pas que le Groupe n'avait pas progressé dans ses délibérations. De fait, le Groupe de travail avait pu couvrir une partie importante et substantielle du mandat qui lui était assigné : il avait notamment réalisé des progrès en ce qui concerne la question des points à examiner par le Comité II de la Conférence, et il était parvenu à un accord sur les procédures proposées pour les travaux de ce comité, ainsi que sur le schéma proposé pour le document final de la Conférence. Il avait également procédé à un débat préliminaire sur les contraintes pesant sur l'introduction et le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, sur les principes universellement acceptables de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et sur les recommandations concernant les moyens appropriés de favoriser la coopération internationale dans ce domaine. Le Président était d'avis que c'était maintenant au Comité préparatoire qu'il incombait d'achever l'oeuvre du Groupe de travail intergouvernemental intersessions. Le Comité a ensuite décidé de créer à cette fin un groupe de contact à composition non limitée qui réunirait des membres du Comité sous la direction du Président.

26. A la 73e séance du Comité préparatoire, le 19 novembre, le Président a présenté au Comité les résultats des travaux du Groupe de contact. Tenant compte de l'oeuvre déjà accomplie par le Groupe de travail intergouvernemental intersessions et des documents soumis au Groupe de contact, celui-ci s'était essentiellement attaché à de possibles recommandations quant aux moyens appropriés de favoriser la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et quant aux questions dont l'examen pourrait être confié au Comité II de la Conférence. Un débat préliminaire avait été consacré aux principes universellement acceptables de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, le Groupe des 77 ayant présenté un projet de principes. A ce sujet, il avait été estimé que tout résultat des travaux du Comité de la sécurité des approvisionnements de l'AIEA devrait être officiellement communiqué à la Conférence suffisamment à l'avance. Les questions relatives aux contraintes pesant sur l'introduction et le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire n'avaient pas été examinées et seraient traitées lors de la Conférence.

27. Se fondant sur l'issue des délibérations et sur les conclusions du Groupe de contact, le Comité préparatoire a mis au point quatre documents de travail et il est convenu de les soumettre à la Conférence pour qu'elle les examine. Ces documents, dont la liste figure à l'annexe III au présent rapport, renferment des propositions de recommandations possibles quant aux moyens appropriés de favoriser la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, un schéma proposé pour le document final de la Conférence, ainsi que des procédures et des questions proposées pour les travaux de ses Comités I et II. Il a été entendu que les pays pourraient souhaiter présenter des rapports sur des questions particulières à l'appui des débats du Comité II. Il a également été entendu que les documents susmentionnés étaient destinés à faciliter les travaux de la Conférence. Le Comité préparatoire a souligné que toutes les décisions sur ces différents points appartenaient à la Conférence.

28. A sa 77e séance, le 21 novembre, le Comité préparatoire a de plus décidé de soumettre aussi à la Conférence les documents énumérés dans l'annexe IV au présent rapport, qui avaient été diffusés, présentés ou examinés lors des séances du Groupe de travail intergouvernemental intersessions et du Groupe de contact ou lors de la session en cours du Comité et qui n'avaient pas fait l'objet de débats ou sur lesquels les débats n'avaient pas abouti.

#### Notes

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 47 (A/39/47).

2/ Ibid., quarantième session, Supplément No 47 (A/40/47).

3/ Pour le rapport du Comité sur les travaux de sa première session, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 48 (A/36/48); pour le rapport du Comité sur les travaux de ses deuxième, troisième et quatrième sessions, voir ibid., trente-septième session, Suppléments No 48 et 48 A (A/37/48 et Add.1); et pour le rapport du Comité sur les travaux de ses cinquième et sixième sessions, voir ibid., trente-neuvième session, Supplément No 47 (A/39/47); et ibid., quarantième session, Supplément No 47 (A/40/47).

ANNEXE I

Documents dont le Comité préparatoire était saisi à sa septième session

- a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (A/CONF.108/PC/34)
- b) Rapport du Secrétaire général (A/CONF.108/PC/35)
- c) Rapport de la réunion d'experts d'Europe, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada convoquée pour préparer la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (Vienne, 4-6 novembre 1985) (A/CONF.108/PC/18 et Corr.1, Corr.2 et Corr.2/Add.1)
- d) Contribution de l'Agence internationale de l'énergie atomique à la documentation de la Conférence (A/CONF.108/PC/19/Rev.1)
- e) Contribution du Programme des Nations Unies pour le développement à la documentation destinée à la Conférence (A/CONF.108/PC/20/Rev.1)
- f) Contribution du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONJ à la documentation de la Conférence (A/CONF.108/PC/21/Rev.1 et Add.1/Amend.1)
- g) Contribution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à la documentation de la Conférence (A/CONF.108/PC/26)
- h) Contribution du Bureau international du Travail, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Agence internationale de l'énergie atomique à la documentation de la Conférence (A/CONF.108/PC/28/Amend.1)
- i) Contribution de l'Organisation mondiale de la santé à la documentation de la Conférence (A/CONF.108/PC/30/Rev.1)
- j) Contribution du Centre international de physique théorique à la documentation de la Conférence (A/CONF.108/PC/31/Amend.1)
- k) Contribution de l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques : expérience de l'Agence pour l'énergie nucléaire en matière de création d'entreprises communes et de projets coopératifs de recherche-développement (A/CONF.108/PC/32/Amend.1)
- l) Contribution du Bureau international du Travail à la documentation de la Conférence (A/CONF.108/PC/36)
- m) Contribution de la Commission économique pour l'Europe à la documentation destinée à la Conférence (A/CONF.108/PC/37)
- n) Projet de rapport du Comité sur les travaux de sa septième session (A/CONF.108/PC/L.10)

Déclaration liminaire du Président

1. En déclarant ouverte la septième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, je tiens tout d'abord à dire que je regrette sincèrement n'avoir pu, en raison de circonstances indépendantes de ma volonté, venir à Vienne participer à la quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental intersessions. Je suis des plus reconnaissants à l'éminent ambassadeur du Mexique d'avoir accepté la lourde tâche de présider les réunions du Groupe de travail lors de la session qui a marqué la fin de ses travaux. Il a guidé les délibérations du Groupe de travail avec une compétence et une sagesse qui lui ont valu l'admiration et le respect de tous les participants. Je lui suis personnellement redevable d'avoir assumé cette charge à ce stade des travaux préparatoires.
2. Comme vous vous le rappelez, les conclusions et décisions consignées dans le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa sixième session a/, y compris les dates nouvelles fixées pour la Conférence, à savoir du 23 mars au 10 avril 1987, ont été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies aux termes de sa résolution 40/95 du 12 décembre 1985, qui a été adoptée à l'unanimité. Par cette résolution, l'Assemblée a invité l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les institutions spécialisées et les autres organismes compétents des Nations Unies à continuer de participer aux préparatifs de la Conférence en révisant et en mettant à jour les documents qu'ils avaient élaborés pour la Conférence, compte tenu du paragraphe 7 de la résolution 39/74 de l'Assemblée ainsi que des observations que les membres du Comité préparatoire avaient formulées lors de la sixième session du Comité. L'Assemblée générale a aussi invité tous les Etats à coopérer activement à la préparation de la Conférence et à communiquer aussitôt que possible les renseignements demandés au paragraphe 9 de la résolution 36/78 de l'Assemblée et dans le questionnaire général que le Secrétaire général de la Conférence avait distribué en mars 1984.
3. Nous nous réunissons aujourd'hui alors que plus d'une année s'est écoulée depuis notre dernière session, qui s'est tenue du 21 octobre au 1er novembre 1985. Dans l'intervalle, le Groupe de travail, que le Comité préparatoire avait chargé de mener les travaux intergouvernementaux officiels entre les sessions et la préparation du ou des document(s) final(s) de la Conférence, a tenu quatre sessions au cours de l'année écoulée, les membres du Groupe de travail ayant été pratiquement les mêmes que ceux du Comité préparatoire lui-même. Aux termes de son mandat, le Groupe de travail devait a) faire le point de la situation actuelle en matière de coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et proposer diverses options quant aux moyens de favoriser et de renforcer cette coopération, et b) proposer un schéma général du ou des document(s) final(s) et indiquer les éléments d'information que l'examen prévu sous a) permettrait de retenir. Il n'est pas nécessaire que je passe en revue le déroulement des activités du Groupe de travail, que vous connaissez tous très bien. La dernière séance du Groupe de travail s'est tenue ce matin même et le rapport du Groupe constituera un des points principaux de notre ordre du jour à la présente session.

4. Alors que s'ouvre cette ultime session du Comité préparatoire, j'oserai dire que, dans le contexte général des faits et activités récents, on comprend mieux désormais les objectifs de la Conférence et que de tous les côtés on fait preuve d'une attitude généralement positive et d'un intérêt plus actif quant au succès de la Conférence et aux résultats significatifs qu'elle peut avoir. De fait, comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'indiquait dans son rapport sur l'activité de l'Organisation pour 1986, notre conférence se tiendra sous des auspices favorables, les contacts sur ce point venant de se multiplier.

5. Ainsi que vous le savez tous, on observe, depuis quelques mois, dans le monde entier un mouvement en faveur de l'intensification de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En particulier, comme je l'ai mentionné lors de la troisième session du Groupe de travail, en juin, l'accident de Tchernobyl a puissamment attiré l'attention du monde sur la nécessité urgente d'une coopération internationale qui permette d'éviter la répétition de tels accidents et de parvenir à une plus grande sûreté dans la mise en valeur de l'énergie nucléaire. Ainsi que je l'avais fait observer alors, la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire a deux rôles : d'une part, un rôle correctif a posteriori, qui est d'atténuer les conséquences d'un accident; d'autre part, un rôle global et à long terme, relatif à la sûreté dans tous les aspects de la mise en valeur de l'énergie nucléaire, qui se manifeste à tous les stades : planification, conception, choix du site, construction, exploitation, entretien, évacuation des déchets, environnement, santé, etc. La coopération porte alors sur des domaines tels que l'infrastructure, la formation de la main-d'oeuvre, la recherche-développement, l'information technique et scientifique, les procédés techniques et les progrès des dispositifs de sûreté. Ces deux aspects de la coopération font partie intégrante de la responsabilité de la collectivité internationale, l'AIEA jouant le rôle central dans ce domaine.

6. Ainsi que je l'ai signalé lors de la troisième session du Groupe de travail, l'énergie nucléaire, comme toute autre technologie, des vols spatiaux aux fabrications à haute technicité, n'est pas totalement à l'abri des accidents et les accidents, qu'ils se produisent dans l'espace ou sur terre, peuvent avoir de graves conséquences. De fait, Tchernobyl a été une illustration dramatique de la nécessité d'améliorer la sûreté et d'intensifier la coopération internationale à cette fin, ceci aurait dû être évident dès l'origine, sans qu'un accident majeur soit nécessaire pour le démontrer. Mais cet accident peut avoir certains effets utiles si, déclenchant une réaction de saisissement, il réussit à inciter la collectivité internationale à se montrer fermement résolue à choisir une voie qui débouchera sur la plus vaste coopération internationale possible dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

7. Ces derniers mois, l'AIEA a pris plusieurs initiatives qui ouvrent la voie dans ce sens. Comme vous le savez tous, en juillet et août, elle a réuni des experts gouvernementaux en vue d'élaborer deux conventions sur la notification rapide d'un accident nucléaire et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Par la suite, elle a convoqué une réunion d'experts nucléaires venant du monde entier à l'effet d'analyser l'accident et d'examiner la situation en résultant. Cette réunion a été suivie d'une session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, au cours de laquelle les deux conventions ont été adoptées par consensus. Le document final de la session extraordinaire énonce certaines notions importantes : reconnaissance de l'importance continue que l'énergie nucléaire présente comme source d'énergie aux fins du

développement économique et social, nécessité de renforcer la coopération internationale et rôle central que l'AIEA joue en encourageant et en facilitant la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

8. Il y a tout particulièrement lieu de noter que lors de la session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, à laquelle les Etats se sont fait représenter à l'échelon ministériel, toutes les délégations, les unes après les autres, ont souligné la nécessité de renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Beaucoup de dirigeants dans le monde ont aussi réaffirmé récemment qu'ils croient en l'énergie nucléaire en tant qu'importante source d'énergie. Comme vous le savez, les dirigeants des principaux pays industriels occidentaux, lors de la réunion qu'ils ont tenue à Tokyo, ont affirmé que l'énergie nucléaire est et, à condition d'être gérée comme il convient, continuera d'être de plus en plus utilisée comme source d'énergie. De même, le dirigeant de l'Union soviétique, M. Gorbatchev, a déclaré qu'il est impensable d'envisager une économie mondiale sans énergie nucléaire, et l'Union soviétique a proposé d'instituer un régime international de mise en valeur sûre de l'énergie nucléaire sur la base d'une étroite coopération entre tous les Etats. De plus, dans la déclaration politique c/ adoptée en septembre 1986 par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Harare, l'accent a été mis aussi sur l'importance exceptionnelle de la coopération internationale dans ce domaine et le rôle que notre conférence doit jouer en facilitant la mise au point de programmes nationaux d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement social et économique. La Conférence au sommet s'est déclarée convaincue que les pays non alignés et les autres pays en développement doivent, en participant activement aux préparatifs de notre conférence, contribuer à son succès.

9. Les nuages nucléaires, ainsi que la collectivité internationale a été amenée à le constater, ne respectent pas les frontières géographiques. Les effets et conséquences possibles d'un accident préoccupent au même titre tous les Etats, y compris ceux qui n'ont aucune activité nucléaire sur leur territoire. La mise en valeur sûre de l'énergie nucléaire est donc une question qui intéresse et préoccupe la communauté internationale tout entière. Une coopération internationale accrue dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est sans aucun doute dans le monde tout entier une impérieuse nécessité.

10. Notre conférence, étant la première tentative déployée au niveau mondial, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, expressément pour favoriser la coopération internationale dans utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire au service du développement social et économique, a pris une signification encore plus grande et une nouvelle dimension a été ajoutée à son champ d'action et à son rôle. De fait, notre conférence offre l'occasion unique d'un débat aussi large que possible, qui va se dérouler à un moment exceptionnel pour l'avenir de la mise en valeur pacifique et sûre de l'énergie nucléaire dans toutes les régions du monde. Ne serait-ce qu'à cause du moment où elle se tiendra, elle est l'instance mondiale la plus appropriée pour examiner toutes les questions pertinentes et, par voie de conséquence, entériner sur le plan international les principes fondamentaux ainsi que les propositions, programmes, etc., divers, qui ont été ébauchés ou envisagés ou qui pourront être formulés au cours des mois à venir. Ainsi que vous en êtes conscients, la Conférence marquera aussi ces objectifs et ces initiatives d'un sceau mondial prestigieux et officiel, de l'estampille de la confirmation universelle. Une conférence couronnée de succès aura également pour effet d'élargir le champ des

activités de l'AIEA et de renforcer son rôle central de principal instrument international de mise en oeuvre et de coordination des décisions et recommandations de la Conférence, en coopération avec les autres organismes intéressés des Nations Unies.

11. S'agissant de la documentation destinée à la Conférence, le Secrétariat a publié le texte révisé des contributions de l'AIEA et de quelques institutions spécialisées ainsi que d'autres institutions compétentes. Les contributions reçues de 36 gouvernements, dont le texte a déjà été publié en anglais pour que le Groupe de travail puisse s'y référer, sont actuellement traduites dans les autres langues et seront publiées en tant que documents destinés à la Conférence. Conformément à la pratique des Nations Unies et ainsi que nous en sommes déjà convenus, les dépliants, brochures et autres imprimés ne sont pas reproduits, mais on pourra s'y référer et les consulter au Secrétariat. Je tiens à cette occasion à demander instamment aux gouvernements qui n'ont pas encore envoyé leur contribution de le faire sans plus tarder.

12. Etant donné que notre présente session est la dernière, il faut envisager aussi les diverses dispositions à prendre sur le plan matériel et sur le plan de la procédure en vue de la Conférence, notamment le niveau auquel les Etats se feront représenter à la Conférence, les dates à fixer pour le déroulement des travaux de la Conférence, le calendrier des réunions de la Conférence plénière et de ses grandes commissions, etc., de sorte que le Secrétaire général de la Conférence soit en mesure de communiquer les renseignements nécessaires aux gouvernements, aux organisations et aux autres participants suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent prendre en temps voulu leurs dispositions en vue de leur participation à la Conférence. En particulier, étant donné le rôle et l'importance considérablement accrus que revêt la Conférence à cause des événements récents, je suis convaincu que le Comité jugera souhaitable de recommander que les gouvernements se fassent représenter à la Conférence à l'échelon ministériel. J'ai l'intention d'avoir ces prochains jours des consultations officieuses de sorte que nous parvenions à un accord sur ces différents points.

13. Pour terminer, je tiens à formuler le voeu sincère que l'esprit de compréhension mutuelle et de coopération qui a marqué nos deux précédentes sessions préside pleinement aussi à cette ultime session. Je suis convaincu que, travaillant ensemble en tant que partenaires d'une oeuvre commune, nous devons pouvoir résoudre toutes les questions qui demeurent en suspens dans le cadre des préparatifs de la Conférence, de sorte que le Comité préparatoire puisse mener sa tâche à bien au cours de cette dernière session. De mon côté, je tiens à vous donner l'assurance que, comme toujours, je suis à votre entière disposition pour toute assistance qui serait de nature à faciliter les travaux du Comité au cours de ces prochains jours.

#### Notes

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 47 (A/40/47).

b/ Ibid., quarante et unième session, Supplément No 1 (A/41/1).

c/ Voir A/41/967-S/18392, sect. I.

## ANNEXE III

### Liste des quatre documents de travail établis par le Comité préparatoire

1. Schéma proposé du document final de la Conférence
2. Recommandations qui pourraient être proposées quant aux moyens de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire
3. Procédures et questions proposées pour les travaux du Comité I
4. Procédures et questions proposées pour les travaux du Comité II

## ANNEXE IV

### Liste des documents devant être soumis à la Conférence

1. Preliminary considerations of the Group of 77 about the preparations for the Conference
2. Suggestion by the German Democratic Republic for additional source material for principles universally acceptable for international co-operation in the peaceful uses of nuclear energy
3. Nuclear disarmament, new international economic order : présenté par la Tchécoslovaquie
4. Draft set of principles universally acceptable for international co-operation in the peaceful uses of nuclear energy : présenté par le Groupe des 77
5. Position of Cuba regarding the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons and the Treaty of Tlatelolco; and extracts from the Declaration adopted by the Eighth Summit Conference of Heads of State or Government of Non-Aligned countries : présenté par Cuba
6. United States preliminary submission on references on principles universally acceptable for international co-operation in the peaceful uses of nuclear energy
7. Irrelevance of the Non-Proliferation Treaty to the non-proliferation of nuclear weapons : document présenté par l'Inde
8. Preliminary submission of Sweden for supplementary reference on principles universally acceptable for international co-operation in the peaceful uses of nuclear energy



---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有出售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---